

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2023

---

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES  
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET  
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 38

présenté par  
M. Sitzenstuhl

-----

**ARTICLE 1ER C**

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Après le mot : « objectifs », sont insérés les mots : « d'autonomie, » ;

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Après les vagues d'importation d'électricité connues par la France, il est nécessaire de rappeler dans la loi l'objectif d'autonomie dans le mix de production d'électricité du pays.